

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.07

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

OBJET :
ACQUISITION D'UNE
COLLECTION DE
DOCUMENTS
HISTORIQUES

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Il vous est proposé d'approuver l'acquisition d'un classeur appartenant à Monsieur Jean-François DOUCET, contenant 93 réalisations (dessins, calques et affiches) qui ont été utilisés par le peintre Auguste VALERE pour réaliser ses toiles.

Auguste VALERE (1901-1995), peintre marseillais de réputation internationale, a vécu à Bouc Bel Air à partir de 1928 et jusqu'à la fin de sa vie en 1995. La commune l'a beaucoup inspiré dans ses tableaux, aquarelles, et dessins.

La Ville souhaite enrichir ses collections avec des objets historiques qui témoigne de son patrimoine et de son identité.

Le prix du classeur demandé par Monsieur Doucet s'élève à 400 euros.

Cette proposition d'acquisition a reçu un avis favorable de la commission culturelle en date du 27 novembre 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241209-24_05_07-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En conséquence, il est proposé de bien vo

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20241209-24_05_07-DE

- **DONNER** un avis favorable à cette acq
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande.

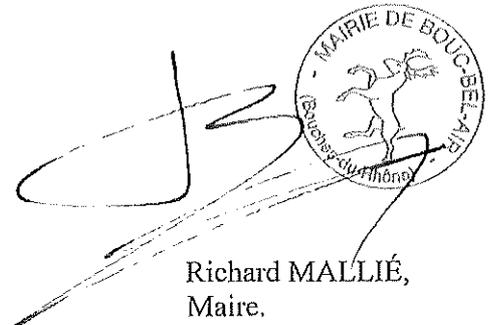
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis de la commission culturelle du 27 novembre 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DONNE un avis favorable à cette acquisition.

AUTORISE ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 17/12/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.